

ÉDITION 2027

RÈGLEMENT CORRIDA DU PIC

SAMEDI 9 JANVIER 2027

lacorridadupic.fr
corridadupic@gmail.com

ARTICLE 1 : ORGANISATION

La 6ème édition de la « Corrida du Pic » est organisée par l'association « La corrida du pic »

Le présent règlement s'applique aux épreuves nommées :

- 7 km de la course chrono « La Corrida du Pic chrono » et de la montée chronométrée du pic réservée aux quarante premiers masculins et aux quarante premières féminines des 7km de la course chrono.
- Une version open non chronométrée et non classante « La Corrida du Pic festive » (appelée open dans la suite du règlement)
- 3 parcours enfants.

ARTICLE 2 : CATÉGORIES

Les épreuves chrono et montée sèche sont ouvertes aux catégories suivantes :

7 km de la course chrono et montée sèche (réservée au 40 1ere femmes et les 40 1er hommes de la course en chrono)
Cadet : 2010-2011
Juniors : 2008-2009
Espoirs : 2005-2007
Séniors : 1993-2004
Masters : conformément aux catégories officielles FFA en vigueur pour la saison 2026-2027

Les différentes épreuves sont ouvertes aux joëlettes, pour être classées, une seule personne de chaque équipage devra porter une puce.

Attention départ des joëlettes avant la course.

L'ensemble des joëlettes pourra participer à la montée au pic.

Parcours ouverts aux personnes à mobilité réduite et aux handisports.

ARTICLE 3 : PARCOURS et DISTANCES

Corrida :

Il s'agit de trois boucles identiques de 2,33km tracées dans le village de St Romain le Puy pour un total de 7km. Les parcours sont entièrement balisés et sécurisés. Les accès au centre-ville sont bloqués par la mise en place de véhicules, empêchant toute intrusion de véhicules non autorisés. Les accès restant présents sur le parcours sont sécurisés par nos signaleurs. Toutefois chaque participant est tenu de respecter le code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles. Il est expressément demandé aux participants de ne jeter aucun emballage sur le trajet.

Vestiaires et douches disponibles Gymnase Paul Marcoux à proximité de la salle Clavelloux.

ARTICLE 4 : DÉPARTS & ARRIVÉES

Le départ a lieu place Michalon, L'arrivée est jugée sur cette même place.

Le départ des montées sèches a lieu devant la Boucherie Saulnier.

L'arrivée des montées sèches a lieu au sommet du prieuré.

Les horaires de l'épreuve sont les suivants :

Parcours enfant :

- 15h30 : 100m + 1 boucle de 700m + 100m soit 900m : Baby Athlé, accompagné d'un adulte (2021 et après) et Eveil Athlétique (2018-2020)
- 15h45 : 100m + 2 boucles de 700m + 100m soit 1600m : poussins (2016-2017)
- 16h00 : 100m + 3 boucles de 700m + 100m soit 2200m : Benjamins (2014-2015) - Minimes (2012-2013)

Un adulte responsable de l'enfant devra être présent sur la zone
départ / arrivée.
Un goûter est offert à l'arrivée.

Corrida :

- 17h : Corrida du pic « open » non chronométrée, non classante (barrière horaire 1h)
- 18h05 : 7 km joëlettes
- 18h07 : 7 km Corrida du pic « chrono » qualifiante
- 19h15 : montée sèche féminine
- 19h30 : montée sèche masculine, puis les joëlettes.

ARTICLE 5 : PARTICIPATIONS

La course chrono est ouverte aux licenciés et non licenciés, de toutes nationalités, dont l'âge correspond aux critères catégorie/distance de l'article 2, conformément aux directives de la FFA. Une autorisation parentale est obligatoire pour les participants mineurs.

ARTICLE 6 : INSCRIPTION CORRIDA

- **Inscriptions en ligne sur :** www.lacorridadupic.fr

1. **Course chronométrée classante « La Corrida du Pic Chrono »**

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un «Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées ;

Ou

- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a le Pass de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit

avoir été effectué au maximum 1 an avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire. Les mineurs doivent avoir rempli le questionnaire de santé pour les mineurs et en présenter l'attestation

Ou

- D'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la manifestation.

D'après le code du sport, les athlètes doivent présenter une licence de la discipline concernée, il n'est plus possible d'accepter les licences du Triathlon, de la Course d'Orientation ou du Pentathlon Moderne.

Toute inscription dont le document fourni (licence, Pass' J'aime courir, attestation PPS ou certificat médical) n'est pas valide le 9 Janvier 2027 sera caduque.

Les droits d'engagement à la « Corrida du Pic chrono » :

- Course 14€ + 1,34€ de frais d'inscription jusqu'au 08 janvier 2027 minuit sur le site www.lacorridadupic.fr
- Point d'eau après la première boucle (km 2,3) ; Ravitaillement solide et liquide à l'arrivée.

- Possibilité de repas sur réservation sur helloasso et sur www.lacorridadupic.fr

2. Version open « La Corrida du Pic festive »

La version « open » se déroulera sur le même parcours que la course chrono. Ce parcours sera fermé et sécurisé par des signaleurs. Il n'y aura pas de classement ni de chronométrage. Aucun document sportif demandé. Il faudra fournir une autorisation parentale pour les mineurs, les enfants de moins de 16 ans doivent être accompagnés d'un adulte responsable pendant toute la durée de leur participation. Chaque participant reconnaît être apte à la pratique de la course à pied ou de la marche et s'engage à respecter les consignes de sécurité ainsi que les indications de l'organisation. Vous pourrez parcourir 1 tour, 2 tours ou 3 tours. A 18h les participants devront libérer le parcours pour la course chrono.

Les droits d'engagement à la « Corrida du Pic festive » :

- Course 14€ jusqu'au 08 janvier 2027 minuit sur le site helloasso ou www.lacorridadupic.fr
- Point d'eau après la première boucle (km 2,3) ; Ravitaillement solide et liquide à l'arrivée.

- Possibilité de repas sur réservation sur helloasso et sur www.lacorridadupic.fr

3. Parcours découvertes enfants

Aucun document n'est demandé : Découverte de la course à pied
Les droits d'engagement sont libres : une tirelire est mise à disposition des parents souhaitant inscrire leurs enfants, et venir en aide aux associations.
Inscriptions le jour de la course à partir de 14h place Michalon à Saint Romain le Puy. Clôture des inscriptions enfants 20 minutes avant chaque course

ARTICLE 7 : ANNULATION

L'engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce-personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

ARTICLE 8 : RETRAIT DES DOSSARDS CHRONO ET OPEN

Les dossards seront à retirer à la salle Clavelloux de Saint Romain le Puy le vendredi 8 janvier de 17h à 20h et le samedi 09 janvier 2027 à partir de 15h. Pour les dossards « chrono » il faudra présenter la licence sportive ou l'attestation du PPS en cours de validité ou le pass' j'aime courir ou le certificat médical et une pièce d'identité.

ARTICLE 9 : CONSIGNE

Pour tous les concurrents, une consigne au club de l'Amitié salle François Moritel place de la République, est mise en place le samedi 9 janvier de 16h30 à 20h. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation des objets mis en consigne.

ARTICLE 10 : RAVITAILLEMENTS

- **Course :**
 - Parcours enfants : un goûter est offert à l'ensemble des participants
 - Corrida : Point d'eau au km 2,3 ; Ravitaillement solide + liquide à l'arrivée.

ARTICLE 11 : REPAS & ANIMATIONS

Tout au long du parcours, des animations musicales sont mises en place. Le samedi 9 Janvier 2027 à partir de 21h un repas concert sera servi suivi d'une soirée dansante.

ARTICLE 12 : SÉCURITÉ

Un poste de sécurité sera implanté salle des Orchidées place Michalon. Une équipe de 4 secouristes et un médecin sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle sera en mesure d'intervenir sur le parcours par tout moyen approprié. Le médecin officiel sera habilité à

retirer le dossard et mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve. En cas d'accident, il faut contacter le signaleur le plus proche.

ARTICLE 13 : SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La sécurité routière sera assurée par des signaleurs. (voir article 3).

ARTICLE 14 : BARRIÈRES HORAIRES

Une barrière horaire sera mise en place à 18h pour la course « open » et 19h07 pour la course « chrono ».

ARTICLE 15 : MODIFICATION/ ANNULATION DES ÉPREUVES

En cas de force majeure (intempéries, attentats...), et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter les épreuves en cours ou d'annuler les épreuves sur demande préfectorale. Dans ces cas extrêmes, aucun remboursement n'est envisageable.

ARTICLE 16 : ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance couvre les conséquences de la responsabilité civile de l'organisateur, celles de ses préposés et de tous les participants. Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé ou une préparation insuffisante.

ARTICLE 17 : CONTRÔLES / ABANDONS

Des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course chrono. Le dossard devra être entièrement lisible (ni coupé, ni plié) lors de la course. En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le signaleur le plus proche et lui remettre son dossard.

ARTICLE 18 : DROIT D'IMAGE

Chaque participant autorise expressément les organisateurs de la Corrida du Pic à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à la Corrida du Pic, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

ARTICLE 19 : LOI INFORMATIQUE & LIBERTÉS

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 et au RGPD, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition concernant ses données personnelles. Pour exercer ces droits : corridadupic@gmail.com.

ARTICLE 20 : REMISE DES PRIX

Le jour de la course, après les montées sèches remise des récompenses place Michalon à partir de 20h.

- Course « Chrono » : les 3 premières et les 3 premiers du scratch (Lot de produits locaux)
- Montée sèche : les 3 premières et les 3 premiers du scratch (Lot de produits locaux)

Présence indispensable : aucun lot ne sera remis a posteriori.

ARTICLE 21 : ACCEPTATION COMPLÈTE DU RÈGLEMENT

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.